



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

obésité

Question écrite n° 96092

Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur l'évolution inquiétante du nombre d'obèses et du taux d'obésité dans la population française. Ainsi, une enquête réalisée par l'Inserm, TNS Healthcare et la Sofres en novembre 2009 montre que la fréquence des obésités sévères est passée de 1,9 % en 2007 à 3,9 % en 2009. La prévalence du surpoids évolue de manière comparable, passant de 29,8 % en 1997 à 31,8 % en 2009. L'élément le plus inquiétant que soulignent plusieurs enquêtes, dont cette dernière, est la très forte variation de ces taux suivant les niveaux de revenu. Ainsi, 6 % des personnes les plus aisées sont obèses contre 22 % des plus pauvres de nos concitoyens. Les facteurs sociaux jouent donc un grand rôle dans cette augmentation du taux d'obésité. Le surpoids et l'obésité ne sont plus les symboles de richesse qu'ils étaient au XIXe siècle et jusqu'aux années 1970 mais bien plus l'un des effets de la pauvreté et le symptôme d'une société inégalitaire. La société française, de ce point de vue, évolue donc vers le modèle américain marqué par une grave malnutrition des classes populaires. Il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre afin d'intégrer la lutte contre ce déséquilibre social dans la politique conduite contre l'obésité.

Texte de la réponse

En France, près de 15 % de la population adulte est obèse. La prévalence était de l'ordre de 8,56 % il y a douze ans. Même si la prévalence de l'obésité infantile s'est stabilisée depuis 2000, voire commence à diminuer selon l'enquête réalisée par la direction de la recherche, études, évaluation statistique du ministère chargé de la santé (DREES) datant de septembre 2010 (enquête relative à l'évolution de la prévalence du surpoids et de l'obésité des enfants réalisée sur 23 365 enfants de 5-6 ans dans 3 459 écoles réparties dans toute la France), un enfant sur six présente encore à ce jour un excès de poids. L'augmentation de la prévalence de l'obésité au cours des dernières années a concerné particulièrement les populations défavorisées et les formes graves. Les conséquences sur la santé sont dominées par le diabète et l'hypertension, les maladies cardiovasculaires et respiratoires, les atteintes articulaires sources de handicaps et certains cancers. L'obésité retentit également sur la qualité de vie, elle est à l'origine de stigmatisation et de discrimination. C'est une source d'inégalité sociale de santé. L'obésité est considérée par de nombreux experts comme une maladie de la transition économique et nutritionnelle. Dans ce contexte, le Président de la République souhaite que notre pays s'engage résolument dans la prévention de l'obésité et améliore sa prise en charge tout en accroissant l'effort de recherche. Dans cette perspective, en 2009, une commission sur la prévention et la prise en charge de l'obésité chargée de présenter des propositions en vue d'un plan d'action triennal. Sur la base des conclusions de cette commission, le Chef de l'État a lancé un plan Obésité, à l'occasion de la Journée européenne de l'obésité (mai 2010), afin d'enrayer la progression de la maladie et de faire face à ses conséquences médicales et sociales. Pour la mise en oeuvre de ce plan, l'État entend mobiliser tous les partenaires de la prévention : les partenaires institutionnels, les acteurs du système de santé, les associations, les médias, les entreprises. Le Président de la République a souhaité que la mise en oeuvre de ces différentes mesures soit menée en lien étroit avec les ministères chargés de la santé, des sports, de l'alimentation et de l'agriculture, de la recherche et de

l'enseignement supérieur, de l'éducation nationale, de la consommation, de la jeunesse et des aînés, de la cohésion sociale, ainsi qu'avec leurs partenaires publics (collectivités territoriales), associatifs (consommateurs, patients) et économiques. Le plan Obésité, qui sera mis en oeuvre de 2011 à 2013, devrait s'articuler autour de quatre axes prioritaires : 1. Améliorer l'offre de soins et promouvoir le dépistage. 2. Mobiliser les partenaires de la prévention et agir sur l'environnement. 3. Prendre en compte les situations de vulnérabilité et la discrimination des personnes obèses. 4. Investir dans la recherche. Aussi, les questions relatives à la vulnérabilité, la prise en charge des enfants obèses en milieu scolaire, les discriminations à l'égard des personnes obèses, le renforcement de l'information en direction du grand public et des professionnels, l'allaitement maternel, l'amélioration de l'organisation des soins et l'accueil des personnes obèses en établissements de santé, la sédentarité et bonnes pratiques du temps d'écran devraient être traitées dans le cadre de ce plan. Une déclinaison spécifique pour les départements d'outre-mer sera également élaborée.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96092

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13475

Réponse publiée le : 31 mai 2011, page 5852